PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 14 février 2023

PERSISTANCE D'UNÉPISODE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE EN VAUCLUSE
PASSAGE EN NIVEAU 2 DE LA PROCÉDURE D'ALERTE
MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON

En raison d'un épisode persistant de pollution de l'air aux particules, le préfet de la zone de défense Sud a déclenché, pour les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard, la procédure d'alerte de niveau 2 **à compter de demain, mercredi 15 février 2023.**

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandations et des dispositions du niveau 1 d'alerte, la préfète de Vaucluse, en concertation avec les élus concernés, a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- **Instauration, à compter de demain, de 6h à 20h, de la circulation différenciée sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Avignon et des communes de Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas.**
- Mise en oeuvre des prescriptions particulières de niveau 2 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Réduction de l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourir à des mesures compensatoires (arrosage…).
- Modification du format des épreuves de sports mécaniques (terre, mer, air) en réduisant les temps d'entraînement et d'essais.
- Report des travaux du sol.
- Report des procédés d'épandage émetteurs d'ammoniac.
- Recours à des enfouissements rapides des effluents.

*La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :*

***Pour protéger votre santé** :*
- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr
@prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :
- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements.

Pour toute information complémentaire sur :
- l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
- les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr

MISE EN OEUVRE DE LA CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE

Compte tenu du dépassement, pour le quatrième jour consécutif, des niveaux de pollution atmosphérique dans le département, afin de limiter les effets sur la santé et l'environnement de cet épisode de pollution intense, la préfète de Vaucluse a consulté ce jour les membres du comité Exp'Air.

Avec leur accord, la préfète décide de renforcer le dispositif en mettant en œuvre la circulation différenciée dans les conditions définies par l'arrêté inter-préfectoral du 20 janvier 2022, en complément des mesures d'urgence de la procédure d'alerte de niveau 2.

Les restrictions de circulation envisagées dans le cadre de cette mesure pour les deux roues, les véhicules légers et les poids-lourds se font sur la base des vignettes Crit'Air.

En conséquence, à compter de demain, mercredi 15 février 2023, de 6h00 à 20h00, la circulation des véhicules légers, y compris les deux roues, de classe 4, 5 et non classés ainsi que des poids-lourds de classe 3, 4, 5 et non classés est interdite par arrêté dans le périmètre du bassin de vie d'Avignon, soit 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône : les communes du Grand Avignon et les communes de Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas.

L'ensemble du réseau routier situé à l'intérieur et bordant le périmètre (cf carte ci-dessous), en excluant les autoroutes A7 et A9 et certains axes (accès aux parkings relais et aux transports en commun), est concerné.

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr
@prefet84
www.vaucluse.gouv.fr
2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09

PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE
Liberté

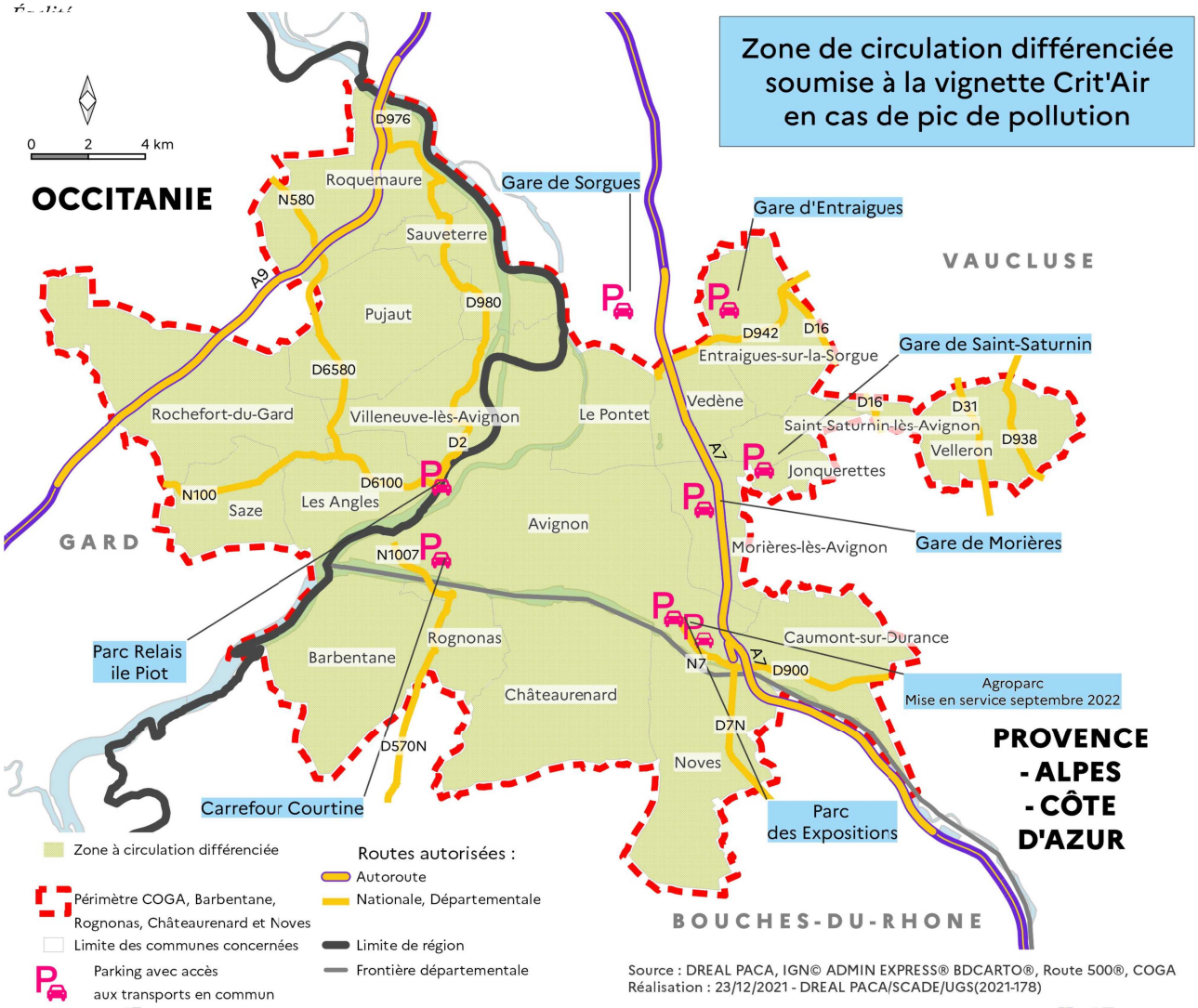

Source : DREAL PACA, IGN© ADMIN EXPRESS® BDCARTO®, Route 500®, COGA
Réalisation : 23/12/2021 - DREAL PACA/SCADE/UGS(2021-178)

La préfecture insiste sur la nécessité de différer ses déplacements ou de privilégier le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.

Pour toute information complémentaire sur :

- la qualité de l'air : https://www.atmosud.org
- les recommandations sanitaires et comportementales : https://www.ars.sante.fr
- la circulation différentiée :

- en suivant les réseaux sociaux de la préfète de Vaucluse Facebook / Twitter : @pref84
- en consultant le site internet de la préfète de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr
- en écoutant la radio locale : France Bleu Vaucluse

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr
@prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84905 AVIGNON Cedex 09